

MINISTRE DU COMMERCE, DES  
APPROVISIONNEMENTS  
ET DE LA CONSOMMATION

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

DIRECTION GENERALE DU COMMERCE  
INTERIEUR

DIRECTION DES APPROVISIONNEMENTS, DE  
LA DISTRIBUTION ET DES PRIX

SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS ET DE  
LA DISTRIBUTION

N° **021** /MCAC/DGCI/DADP-SAD.

## NOTE D'INFORMATION

*A L'ATTENTION DES IMPORTATEURS*

Dans l'objectif de l'opérationnalisation du système informatique EXACOM de la Direction Générale du Commerce Intérieur,

Le Directeur Général du Commerce Intérieur invite les commerçants-importateurs, installés au Congo, à bien vouloir déposer un dossier dans ses services, en charge des importations, dans les Directions Départementales et Générale.

Le dossier est constitué des pièces ci-après :

- Une copie de l'Autorisation d'Exercice des Activités Commerciales (AEAC) correspondant à la nature des activités ;
- Une copie du Numéro d'Identification Unique (NIU).

Dorénavant, toute demande de validation des déclarations d'importation (DI) est subordonnée à la présentation de ces documents.

Cette opération qui débute le mercredi 17 mars prendra fin le 31 mars 2021 à 14 heures précises.

Le Directeur des Approvisionnements, de la Distribution et des Prix et les Directeurs Départementaux sont chargés de réceptionner les dossiers.

Fait à Brazzaville,

Martin MOUBARI

